

## Maintien de l'ordre, une histoire à la française

PAR DAVID DUFRESNE  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 21 MARS 2019

Mediapart republie un chapitre du livre de David Dufresne *Maintien de l'ordre* (Fayard), où est détaillée la démilitarisation des gestions de la colère populaire par l'État, de la Commune de Paris à nos jours. Une évolution aujourd'hui stoppée net.

*Où les Soldats du Roi tirent sur le peuple... Où sont créés de toutes pièces les premiers services d'ordre... Où les forces de l'ordre se démilitarisent... Où les CRS recrutent à Vichy, puis cognent en Mai 68... Où psychologie et matraque s'allient... Où les banlieues passent du rodéo à l'émeute... Et où des constances et des ruptures jalonnent les habitudes françaises en matière de police des foules.*

\*\*\*\*\*

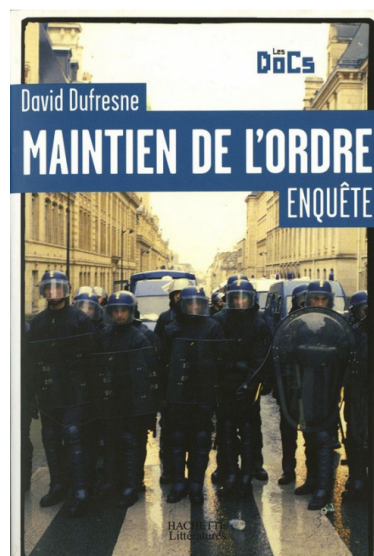
Maintenir l'ordre, contenir la contestation : l'affaire remonte à loin, c'est une affaire d'Etat au sens propre. Le pouvoir, qu'il soit monarchique ou républicain, démocrate ou autocrate, a une constance : il se réserve le monopole de la violence. Lui et lui seul peut en user. La différence, de taille, selon les régimes, se niche dans le cadre législatif que se donne l'Etat. Pendant l'ancien Régime, l'Etat se construit contre les jacqueries et les féodalités locales. Pour mater les révoltes des pieds bleus — les teinturiers — la France crée des gens d'armes (ancêtres des gendarmes) au Moyen Âge.

La culture du soulèvement puise ses racines ici: dans ces colères paysannes, puis urbaines. 1789, bien sûr. La Bastille, qu'on prend un 14 juillet et qui devient symbole national et quel symbole : la consécration du pouvoir de la rue. Puis les boutiquiers de Paris, les ouvriers, en 1795. Puis 1830 et 1848, bien entendu. Et la Commune, 1871, et ses barricades qu'on ne cesse depuis de se réinventer. A grands traits, le maintien de l'ordre à la française ressemble à ça : une succession de dates, de prises de rue et de conscience, d'évolutions. Pendant que la culture de la manifestation se propage, la police s'adapte. En un siècle, le maintien de

l'ordre s'est démilitarisé. C'est à la police d'assumer l'ordre public ; pas aux militaires. Avec, parfois, de bien curieuses méthodes, si peu civiles, comme les premiers agents provocateurs sous Louis-Philippe. L'histoire du Maintien de l'Ordre, c'est bien plus que l'histoire policière. C'est l'histoire de France.

### La Démilitarisation

1871, la commune. La répression est sanglante. Les militaires tirent sur le petit peuple de Paris. Le discrédit est total. En 1880, le régime Républicain comprend que les choses doivent cesser. Et qu'on ne peut pas, qu'on ne peut plus répondre par les armes aux royalistes, aux boulangistes, aux bonapartistes, aux anarchistes, aux révolutionnaires socialistes.



Le sociologue Patrick Bruneteaux résume : « *Le pouvoir politique demande aux forces militaires de se contenir davantage et de trouver des moyens moins destructeurs : balle à tir réduit, suppression des lances des dragons, recours à la poussée des chevaux, frappe avec le plat du sabre. Les soldats pouvaient disperser mais "en faisant preuve jusqu'aux dernières limites de sang froid".* »[1] Les fondements du maintien de l'ordre moderne sont posés. Plus de modération, plus de tolérance, plus d'encadrement. Il y aura une police spécifique, une « police des foules ».

En 1921, la France se dote des premiers pelotons de Gendarmes mobiles. C'est un tournant. Pour les soldats, la création de cette force mobile sonne comme

une respiration : les militaires, formés à la guerre, n'apprécient que modérément de se contenir face à la foule. Depuis quelques années, on assiste en outre à des désertions au sein de l'armée. Les jeunes soldats refusent de plus en plus de mater leurs pères paysans, leurs voisins ouvriers, leurs frères grévistes. Comme en 1907, lors du soulèvement viticole dans le Languedoc, quand des gradés, originaires du Midi, refusèrent les ordres[2].

Entre temps, on invente les premiers services d'ordre. Les uns (Gendarmes mobiles) vont avec les autres (les « gros bras » des syndicats). Si le principe de la graduation dans la réponse policière est posée, il doit s'accompagner d'une forme de complicité avec les manifestants. La protestation devient, pour une part, un champ balisé. Qu'il semble loin le temps (1831) où un premier texte a codifié les manifestations, faisant de toute réunion publique un acte séditieux dès lors que l'ordre de dispersion avait été donné.

En 1899, un homme va jouer un rôle considérable en la matière, le Préfet Lépine, à Paris. Il déclare qu'il a mission « *non pas de supprimer les manifestations sur la voie publique (...) mais de les rendre de plus en plus inoffensives* ». Surnommé « *le Préfet de la rue* », Louis Lépine fonde sa conception sur l'emploi des policiers en grand nombre, la rapidité des interventions et la minimisation des risques. Un triptyque encore d'actualité.

Dans ses mémoires, le Préfet Lépine s'amuse des méthodes de diversion/dispersion qu'il avait créées : « *Sur la place de la République, les gens arrivaient comme au spectacle et c'était en effet une représentation que je leur offrais, pour qu'ils n'aient pas l'idée de s'égayer ailleurs. Les deux plateaux de la place étaient occupés par une troupe. Sur les chaussées, tout autour, je faisais défiler au galop de chasse, par rangs de dix et à courts intervalles, des pelotons de chasseurs à cheval, de hussards, de dragons, toute la cavalerie légère qui tient mieux que l'autre le pavé, d'ailleurs sablé. Il ne venait à l'idée de personne de prendre à partie les chevaux. La foule s'entassait sur les trottoirs et cela durait jusqu'à la nuit. Les gens disaient : "Allons voir le*

*manège Mouquin". C'était le nom du sous-directeur de la police municipale qui présidait à la manœuvre. Les barrages étaient refoulés dans les rues adjacentes où les gens de désordre trouvaient à qui parler.* »[3]

Janvier 1907, nouveau cap dans l'acceptation des cortèges. Georges Clemenceau concède que les manifestations peuvent être négociées, à une condition : qu'il y ait « *de la discipline et une organisation sérieuse* ». Des mots qui rappellent exactement ceux tenus par la Préfecture de Police à propos des organisateurs de la manifestation des Invalides, le 23 mars 2006[4]. Dans les années 1920-1930, l'autorité civile est définitivement aux commandes, elle est la seule responsable.

Aujourd'hui encore, tout usage de la force ou des armes doit être soumis à son autorisation. C'est bien le Préfet, représentant civil de l'Etat, qui doit conduire et contrôler toutes les opérations. L'armée est reléguée. Les Gendarmes mobiles « *inventent* » le barrage en ligne, se dotent de moyens divers pour maintenir les manifestants à distance, et mettent au point de nouveaux procédés (« *vagues de refoulement, porte de sortie laissée aux manifestants, gestion d'une place ou d'un axe...* »[5]).

Survient le 6 Février 1934. Une manifestation d'extrême droite tourne à l'émeute. Place de la Concorde, la police est prise de court. Dix neuf morts. Emoi national et riposte à gauche, qui lance les bases de son Front populaire à venir. Un an et demi plus tard, les députés votent un décret-loi, qui encadre aujourd'hui encore les manifestations de rue en France. Nous sommes le 23 octobre 1935, l'Assemblée nationale consacre le droit fondamental de manifester mais impose aux organisateurs de déposer une déclaration préalable de manifestation, « *de manière à protéger les libertés publiques tout en assurant le maintien de l'ordre dans les rues de la Capitale* ». Soixante dix ans plus tard, on en est là.

### ***Naissance des Compagnies Républicaines de Sécurité***

Vichy crée les Gardiens de la Paix des Corps urbains et les Groupes mobiles de réserve, les GMR. Leur but : lutter « *contre les terroristes* » de la Résistance.

Certains iront très loin dans la collaboration avec les Allemands. A la Libération, les GMR seront dissous. Dissous ? Oui, dans un nouveau service : les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), créées officiellement comme force de réserve.

En réalité, les CRS ont une double parenté. D'une part, les anciens GMR, plus ou moins épurés (d'où les slogans, plus tard de CRS = SS) ; et d'autre part... la Résistance. C'est De Gaulle qui en a voulu ainsi. Il souhaite limiter l'influence des maquisards communistes des FFI (Forces françaises de l'Intérieur). Quoi de mieux que de leur faire rendre les armes et les fondre dans un grand service ? Le 8 décembre 1944, le gouvernement provisoire se dote ainsi des soixante dix premières Compagnies Républicaines de Sécurité.

Trois ans plus tard, les grandes grèves insurrectionnelles de 1947 vont permettre aux CRS de s'imposer comme force principale de maintien de l'ordre... Pour la première fois, on utilise des gaz lacrymogènes à titre expérimental. Les occupations d'usine sont l'épreuve de feu des CRS. Comme le seront 1968, ou les émeutes de 2005. C'est le paradoxe du maintien de l'ordre : il gagne ses galons quand le pays explose. Mais en 1948 quand les CRS deviennent « réserve générale de police à vocation nationale », les communistes quittent le corps. Ils refusent d'aller mater leurs camarades ouvriers.

La suite, c'est l'Algérie et le maintien de l'ordre des deux côtés de la Méditerranée. Ce sont les morts algériens, en plein Paris, tués par la police. Six, le 14 juillet 1953. Deux à Douai en 1955. Les CRS sont envoyés à Alger, Oran, Constantine. Sur le sol métropolitain, l'Etat d'urgence est décrété. Il sera le seul précédent à celui de... novembre 2005, dans la foulée des émeutes. Le 17 octobre 1961, c'est le massacre-sur-Seine. Des dizaines de maghrébins meurent. Jetés à la Seine pour la plupart par des gardiens de la paix de la Préfecture de Police, alors dirigée par Maurice Papon. Un silence de près de trente ans s'abat sur les événements. Officiellement, il n'y a eu que trois morts. Des historiens estiment le nombre de victimes à plus de deux cent vingt.

En 1951, Jean Shira, un commissaire de Police de la Ville de Paris, édite un guide d'interventions intitulé : « *Principes généraux d'action des forces du maintien de l'ordre sur la voie publique* ». Les croquis qui servent son propos sont particulièrement explicites[6]. Le n°12, nommé « *Schéma d'un S.O. pour une manifestation sur la VP présentant un danger intérieur* » prévoit barrages fixes, barrages filtrants, « *manifestation à contenir* » et autre « *mouvement de la réserve au cas où la manifestation tenterait un changement d'itinéraire* ». L'exemple est situé à Paris, Place du Colonel Fabien... siège du Parti communiste français. Le n°14, « *Schéma d'un S.O. pour une réunion publique interdite* » a pour théâtre le carrefour Monge et... La Mutualité, « *salle de réunion* ».

Le 8 février 1962, huit personnes trouvent à leur tour la mort au métro Charonne. Le Parti communiste avait appelé à manifester pour la fin de la guerre d'Algérie. Les années 60 passent ainsi et semblent ramener la France quelque part au milieu du XIXe siècle, quand maintien de l'ordre et folie policière se confondaient. Le docteur Leibovici était présent dans son service, à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, le soir du métro Charonne. Quatre des huit victimes y sont décédées: « *Je retiens de mon premier mort un fait : la volonté de tuer. Un seul coup, unique, mais terrible, avait fait éclater le crâne, car il n'y avait pas d'autre coup ailleurs. Seul un effroyable coup de "bidule"[7] avait pu fracasser cette tête et tuer l'homme en quelques instants. Je retiens aussi le sadisme meurtrier d'agents en furie qui entassaient les gens dans le métro, en hurlant, les assommaient longuement, à tour de bras, sous une grêle de coups, avec tout : bâtons, bidules, guéridons et tables de café. N'est-ce pas aussi du sadisme que matraquer, à loisir, la tête d'un homme évanoui ?* »[8]

### Les « bidules » de Mai 68

Et puis, c'est Mai 1968, la plus grande explosion sociale de l'après guerre, où tout bascule : la société civile et les techniques policières. A la Préfecture de Police de Paris, on a changé les hommes — et les tactiques. C'est un autre Maurice qui commande,

Maurice Grimaud. L'homme fait tout pour éviter un bain de sang. Il craint la fatigue de ses hommes, la tentation de la violence aveugle.

Dans une lettre adressée à chacun des fonctionnaires de police, il écrit : « *Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière* »[9]. Le 3 mai, c'est l'évacuation de la Sorbonne occupée, à 16h50, sur demande du Recteur de l'Académie (déjà, comme lors du CPE en 2006[10]). Le 10, nuit des barricades. A 2h du matin, les CRS chargent. C'est en fait la première fois dans leur histoire que les « événements » les amènent à manœuvrer dans la capitale.

Grenades offensives, « *précédemment utilisées en Algérie, au cours des opérations de maintien de l'ordre* »[11]. Ambiance de guérilla urbaine. Incendies rue Gay-Lussac. Les pompiers sont attaqués (déjà), les policiers rétorquent avec leurs lourds « *bidules* ». Rue Monge, à 6h du matin, les treize barricades sont réduites. Bilan de la nuit : quatre cents blessés, cent dix-huit voitures endommagées. Europe 1 est en direct, au coin des rues du Quartier Latin, comme le seront les chaînes télé d'info en continu quarante ans plus tard. Gestes immédiats, médias immédiats[12].

Dès le 11 mai, les rumeurs courent. « *Des témoins ont la surprise de découvrir des grenade du type criquet, émettant des nuages de gaz lacrymogènes et fumigènes, ainsi que des grenades actionnées par un bouchon allumeur, pouvant mettre le feu à une nappe d'essence ou à de l'essence gazéifiée. Le Préfet dément rapidement.* »[13] On parle de morts, de cadavres emportés par la police et enterrés dans des endroits tenus secrets. A Clichy-sous-Bois, aussi, en 2005, les plus folles rumeurs ont couru. C'est une tradition de l'ordre et du désordre : la rue et les mouvements de foule se prêtent à merveille au bouche à oreille. Le 30 mai, le mouvement s'achève là où il avait commencé : dans la rue. Mais cette fois, c'est le peuple de droite qui défile en masse. Un million de personnes soutiennent de Gaulle sur les Champs-Élysées.

Pour le pouvoir, il faut impérativement tirer les leçons de ces folles semaines. Le retour sur expérience, le « *retex* » comme le veut le vocabulaire policier, sera poussé. Dès avril 1969, les Gendarmes mobiles inaugurent une ville nouvelle, fantôme, un lieu de perfectionnement : Cigaville, à Saint-Astier en Dordogne. Un décor de carton-pâte pour des bastons d'entraînement haute-densité. Une ancienne base de l'armée de l'air de 140 hectares pour affrontements de faux manifestants et de vrais uniformes.

Cigaville existe toujours, il a simplement changé : on y a ajouté des bâtiments censés représenter une cité. 1969, c'est aussi la mort d'un jeune lycéen maoïste de 17 ans, Gilles Tautin, retrouvé noyé dans la Seine à Meulan, à la suite d'une course-poursuite entamée par les Gendarmes mobiles...

Un prêtre, René Brousse, assiste à la scène. Il témoigne : « *À 15h30, je passais enVélocycle (...). Une douzaine de jeunes gens, assis en rond sur l'herbe, discutaient. Arrive unevoiture de police d'où descendentune dizaine de policiers, tenant leurfusil la crosse en avant, qui char-gent aussitôt le groupe. Je me suis transporté parla route sur le pont de Meulan. J'ai vu ces jeunes gens nageant touthabillés et un policier de la route, perché sur la rampe du pont tirantson pistolet et menaçant les nageurs en criant « Arrêtez ou je tire ! » J'ai emmené successivement deuxnageurs sur ma mobylette avec l'appui de la population qui s'est op-posée à ce que les gendarmes lesemmènent. Quand je suis revenu, unhomme-grenouille sortait un desjeunes qui avait coulé... Vers 16h35, le pouls avaitcessé de battre. Les efforts de ré-animation ont cessé. Le jeunehomme a été porté à l'hôpital deMeulan. À ma connaissance, l'autrejeune homme qui avait coulé n'estpas sorti de l'eau. Plusieurs témoinsavaient repéré un policier poussantdans le dos un des jeunes. Ils ontexigé que son nom soit connu. »*

1969, c'est également la fin de l'attirail des CRS « à la papa », des pantalons à pinces, des blousons avec chemise et cravates. Les stylistes maison développent des tenues ignifugées (contre les cocktails Molotov), des casques à bulles, des boucliers, des visières. Cette

année là, les CRS défilent dans leur nouvelle tenue : rangiers, pantalons serrés au-dessus des chevilles, blousons courts, casques à deux bandes jaunes.

Un chef du bureau des équipements au Service Central des CRS se souvient de cette période. Mai 68 est bel et bien une référence-charnière pour le corps : « *Avant mai 68, l'intégrité physique n'avait pas tout à fait la même valeur qu'après; les personnels de police étaient composés de gens qui avaient fait la guerre, qui étaient assez « rustiques » au niveau des matériels, des équipements, des déplacements. Dans un rapport d'opposition frontale s'exerçait une forme du maintien de l'ordre particulière qui entraînait de nombreux blessés [...] Des réflexions ont été menées sachant qu'il n'y avait plus de confrontation de masses, mais plutôt de petits groupes qui devenaient de plus en plus mobiles, cherchaient à blesser, à faire des trous dans le dispositif statique des forces de l'ordre. On a amélioré par exemple les grenades lacrymogènes : leur teneur est passé de 1,5% à 7% et ce sont des grenades lacrymogènes instantanées permettant de maintenir un no man's land entre les forces de l'ordre et les manifestants .» [14]*

Les premières équipes légères d'intervention, qui vont être expérimentées au sortir du joli moi de mai, connaîtront leur heure de gloire...deux ou trois décennies plus tard [15].

### Les années de plomb et de bâtons

La décennie 70 va être marquée par de très nombreux conflits. Les anarchistes, les « autonomes », une partie de l'extrême gauche, vont monter d'un cran dans la lutte. Le monopole d'Etat de la violence est sérieusement disputé. C'est l'époque des vandalismes, des bouteilles incendiaires, des mises à sac de banques, d'agences d'intérim ou de commerces de luxe. L'époque des « casseurs », le terme ayant alors une connotation politique autant que délictuelle [16].

C'est l'heure du pétrole qui choque et du chômage de masse qui s'installe. Quand des autonomes lancent un raid, ils crient : « *contre le chômage et la vie chère : vols, pillages et sabotages !* » L'époque est rude. Juste après Mai 1968, De Gaulle nomme Raymond Marcellin à l'Intérieur, dit « Raymond la matraque ».

Un dur. A son arrivée, le général le salue par cette phrase « *Enfin Fouché, le vrai* », en référence et à Christian Fouchet, le ministre de l'Intérieur limogé pour ne pas avoir su mater le mouvement de Mai, et à Joseph Fouché, terrible ministre de la police sous le Directoire.

La philosophie de Marcellin est simple : « *Le mal vient de ce qu'en mai 1968 on n'a pas frappé assez fort. Ni assez vite. Le mouvement de Mai aurait pu être liquidé en deux jours. Il fallait ramener l'ordre tout de suite, garder les gens arrêtés, s'emparer des chefs* » [17]. Son long passage place Beauvau, de 1968 à 1974, va durablement marquer les esprits et les méthodes maison. En 1973, Raymond Marcellin déclare : « *Dans les périodes de trouble, de contestation, de remise en cause systématique et de violence, il ne s'agit pas de laisser faire et de se plaindre du malheur du temps. Mais il faut agir. L'Etat doit rester debout et servir de rempart à la population contre les conséquences du désordre des esprits. Nous vivons un moment décisif. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut préserver l'ancienne société ou en construire une nouvelle. Il faut empêcher que des coups de butoir continuent à être portés contre l'armature même de la société* ». [18]

Une loi, dite loi anti-casseurs, est adoptée le 8 juin 1970. Elle institue la responsabilité pénale du manifestant qui participe à un rassemblement illicite ou interdit après l'irruption en son sein des premières violences. C'est le slogan « *les casseurs doivent être les payeurs* ». C'est l'époque où le ministre de l'Intérieur peut pleinement développer sa pensée : « *Si l'Etat arme les policiers, c'est que l'Etat entend que le dernier mot reste à la loi !* » [19]

La loi provoque pourtant des remous jusque dans le camp de la droite. Alexandre Sanguinetti, un gaulliste pur sucre, un autre dur parmi les durs, vote la loi sans y croire : « *la limite du maintien de l'ordre, lance-t-il à un congrès UDR, c'est le soutien populaire. La loi anticasseurs sera inopérante si la majorité de la population n'est pas décidée à la soutenir.* » [20] Tout est en effet là : quand des centaines de milliers de gens sont dans la rue, le même coup de bâton, le

même gaz lacrymogène, sur certains d'entre eux, n'ont pas la même résonance ou le même goût que si les manifestants ne sont qu'une poignée.

Le maintien de l'ordre est probablement une des applications les plus fines de ce qu'on appelle le rapport de forces. C'est en cela que Sanguinetti a raison : la limite du maintien de l'ordre, c'est bien ce que le peuple accepte ou non. Au gré des époques, des pensées, des idées, cette acceptation est fluctuante. La loi anti-casseurs sera abrogée par la gauche dans les années 80, certains demanderont qu'une loi new look soit réinstaurée, après la crise du CPE — en vain.

A l'aube des années 70, le gouvernement dissout également de nombreux partis et groupuscules d'extrême gauche, en prétextant de la loi de janvier 1936 sur la dissolution des ligues fascistes. Le pouvoir a comme une envie de revanche sur Mai 68, bien avant les inventaires ou les ruptures réclamés ces temps-ci. En 1975, la Gendarmerie mobile édite un manuel de cent cinquante pages, censé recueillir les toutes dernières innovations en matière de maintien de l'ordre.

Et ils ont fort à faire, les gendarmes. Face à eux, la CGT multiplie les actions coups de poing. Commandos sur le Tour de France en 1975, occupation des tours de Notre Dame la même année, blocage de l'autoroute Paris-Bruxelles en 1976, puis du paquebot France : « *Il fallait attaquer sur tous les fronts : sensibiliser l'opinion publique, les pouvoirs publics, et lutter contre le patronat soutenu par le gouvernement. Devant le silence des médias, on a commencé à faire des actions spectaculaires* » [21] expliquera l'un des participants syndicalistes. C'est la genèse, en quelque sorte, des raids et opérations en tous genres qui vont se multiplier dans les années à venir. Pour les tenants de l'ordre, c'est une nouvelle menace à laquelle il va falloir s'adapter et répondre.

Il y a, aussi, les viticulteurs en colère dans les Corbières. 4 mars 1976, un brigadier CRS tombe sous les balles d'un manifestant [22]. Fusillade. Un viticulteur tombe à son tour. Paysannerie et ordre : un grand classique français. Les forces mobiles doivent maintenant compter sur de nouveaux groupes de

manifestants qui inventent de nouvelles formes de contestations. Ainsi, les écologistes. Qui sortent des villes, pour s'en prendre à des camions ou à des centrales nucléaires. Champs, routes, chemins de fer : les lieux de bataille sont nouveaux ; les manœuvres, complexes. 31 mars 1977, nouveau drame. Plus de vingt mille personnes se rassemblent dans l'Isère, sur le site nucléaire de Creys-Malville. Un mort, deux mutilés chez les manifestants. Deux mille cinq cents grenades, dont certaines à effet de souffle, chez les forces mobiles.

Enfin, il y a les sidérurgistes. La Lorraine est frappée de plein fouet par la crise. Le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing a décidé d'un plan de restructuration en décembre 1978. Dès le 30 janvier 1979, le commissariat de Longwy est attaqué. Le 7 mars, on s'échange des coups de feu à Denain, dans la région de Valenciennes. Et le 23 mars, une grande manifestation tourne aux affrontements de rue en plein Paris. Les forces de l'ordre sont accusées de laissez-aller. Un syndicaliste de police : « *On a constaté que les services de police ont clairement laissé faire, laisser casser, laisser brûler (...) les autonomes. Et ce, pour discréditer le mouvement des sidérurgistes. Je me trouvais dans le bureau de M. Paolini, qui était alors directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur Bonnet ; quand les incidents ont commencé, j'ai vu que c'était lui qui avait volontairement laissé faire* » [23].

Place de l'Opéra, les vitres du Café de la Paix volent en éclats, le magasin Lancel est pillé. Une heure de casse sans interruption. Place de la République, la police tente d'interpeller quelques autonomes noyés dans la masse des sidérurgistes. Qui, immédiatement, prennent fait et cause pour eux. La manifestation devient jeu de pistes dans les rues de Paris. Au total cinquante quatre magasins sont touchés ; et cent vingt et une vitrines, brisées. Les conséquences seront nombreuses. D'une part, fin mars, le Président de la République décrète l'interdiction de « *toute manifestation mettant en cause la sécurité.* »

D'autre part, on révélera plusieurs procès verbaux totalement fantaisistes et, surtout, l'existence (réelle) d'équipes de gros bras, issus de sociétés de

gardiennage, missionnées pour participer à la casse et créer une ambiance de pourrissement. En somme : des provocateurs, des infiltrés. Et même mieux que ça : un policier, avec arme et badge de service, sera pris en flagrant délit de jet de pavés dans une vitrine. Plaqué au sol par le service d'ordre de la CGT, le gardien de la paix ne sera ni inquiété, ni exclus de la police.

Quant aux images de l'événement tournées par TF1 et Antenne 2, elles vont purement et simplement disparaître et devenir introuvables jusque dans les archives de l'Institut national de l'audiovisuel. Enfin, c'est à compter de ce jour que la Préfecture de Police de Paris va décider de mettre en place son réseau d'officiers de liaison avec les organisateurs de défilés. Une nouveauté radicale, qui va ouvrir en grand les mannes de la manifestation sur-encadrée dans les années 80.

### Premiers rodéos, premières émeutes

1979 est aussi l'année d'un phénomène nouveau : ce que la police va appeler les violences urbaines, le prototype de ce qui arrivera en novembre 2005. Samedi 15 septembre 1979, cité de la Grappinière, à Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise. Un jeune voleur de voitures est poursuivi par la police. Se sentant prisonnier, il s'ouvre les veines. Bagarres dans le quartier, jusqu'à l'hôpital. Des voitures sont incendiées.

Entre 1979 et 1980, c'est la cité Olivier de Serres, à Villeurbanne, qui tient le haut du pavé et des affrontements. Le maire socialiste Charles Hernu décide de raser « *ce vivier à délinquance* ». Été 1981, explosion dans tout le département du Rhône : cité des Minguettes (à Vénissieux), Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. La presse évoque des « *rodéos* » : « *Les jeunes qui (...) firent un festival de voitures cramées en 1981 ne brûlaient pas celles de leurs voisins. Ils allaient généralement les voler dans le centre ville et de préférence de grosses cylindrées.* » [24]

Été 1982 : des grévistes de la faim protestent contre les violences policières. En octobre, leur collectif va lancer la Marche pour l'égalité. Violences et politique, le rapprochement est établi. Dès le départ. « *Ce qui a tout fait basculer, ce sont les émeutes urbaines dans la*

*région lyonnaise. Avant, c'était des bassins d'emploi, les agriculteurs, les ouvriers, certaines professions qui protestaient. Là, c'est autre chose, c'est la traduction d'un autre malaise.* » [25]

Les années 80 s'écoulaient ainsi. Des étés chauds et des réponses ponctuelles. Des affrontements et des accusations de laxisme. Une nouvelle politique de la Ville est lancée, elle portera différents noms [26]. A des barrages, les CRS exhibent, parfois, des fusils à canons longs. Pendant ce temps, un parti remporte ses premiers succès électoraux : le Front national. En 1988, Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, annonce le développement de l'ilotage dans les quartiers. Quatre cents sont recensés. Selon le bord où l'on se place, on les dit « *difficiles* » ou « *en difficulté* ». Neuf ans plus tard, son homologue Jean-Pierre Chevènement annoncera la création de la police de proximité « *pour endiguer le développement des violences urbaines* ».

Octobre 1990, le passager d'une moto volée qui s'était renversée à hauteur d'un barrage de police, meurt. Il s'appelait Thomas Claudio. Dans son quartier de Vaulx-en-Velin, le jeune homme était l'ami de tous. Quatre jours d'émeutes, les plus graves. Le tout nouveau centre commercial, symbole de la politique de la ville, est pillé et incendié. Presse, radio, télévision accordent comme jamais de la place à cet événement. Violences et médiatisation sont dorénavant scellées. François Mitterrand : « *Le problème de la ville commande tous les autres* ».

En 1991, il crée un ministère de la Ville [27]. Mais déjà, les émeutes voyagent. Elles gagnent la région parisienne puis le reste du territoire. 1991, le Val d'argent à Argenteuil, le Val Fourré à Mantes la Jolie, la cité des Indes à Sartrouville. 1993 : le ventre même de Paris. 1994 : Dammarie-les-Lys en Seine-et-Marne, Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise), Pau. 1995 : Nanterre, Noisy-le-Grand, Laval. 1996 : Châteauroux. 1997 : La Duchère à Lyon. 1998 : Toulouse. 2000 : Lille, Grigny, Corbeil-Essonnes. 2001 : Metz. 2002 : Evreux, les Mureaux, Strasbourg. 2003 : Avignon. 2004 : Bobigny. Strasbourg, chaque 31 décembre à compter de la fin des années 90. Et Thonon-les-bains (2001), et Vauvert (1999), et tant d'autres.

Les villes petites et moyennes sont touchées : comme en Normandie, dans l'Eure ou la Seine Maritime. La paupérisation s'est généralisée. Les classes populaires et la gauche sont en instance de divorce. Le Front national grimpe. Le désarroi est total ; l'indifférence, quasi-complète.

Côté police, c'est le branle-bas de combat. L'Intérieur nomme des brigades régionales d'enquête et de coordination (BREC) affectées à la lutte contre les bandes organisées dans les cités urbaines. La première brigade est installée à Versailles. Viendront Lille (1993), Ajaccio (1994), Strasbourg (1995), Rouen (1996) et Toulouse (1999). Emeutes et délinquance sont dorénavant et définitivement liées aux yeux de la police. En 1991, les Renseignements généraux montent un service orienté spécialement sur la question : la « *section violences urbaines* » dont on verra [28] que la philosophie et les méthodes vont durablement influencer et le travail policier et l'opinion publique... Au milieu des années 90, les CRS lancent à leur tour des réflexions sur le sujet. Dans les années 2000, ils vont modifier leur approche.

Les manifs balisées, les manifs banalisées

Parallèlement à cette montée de violences furtives, de violences urbaines, les hommes chargés du maintien de l'ordre voient considérablement évoluer la nature et le nombre de manifestations dans les rues en France. Dans les années 70, le nombre moyen de cortèges à Paris avoisine les deux cents cinquante. Dès 1982, c'est l'explosion. Paris accueille sept cent quatre-vingt dix neuf cortèges déclarés. En 1990, on en compte mille cinq cent vingt trois. En 1999, mille sept cent soixante huit. La manifestation s'impose. Elle est à la fois référendum sur jambes et outil d'interpellation des pouvoirs publics. Droite comme gauche en usent.

La plus grande manifestation après celle du soutien à De Gaulle, en Mai 1968, est celle pour la défense de l'école privée, le 24 juin 1984. Entre 850 000 personnes et un million et demi défilent dans Paris. Il faudra attendre décembre 1995, contre la Réforme Juppé, avec deux millions de manifestants dans toute la France ; puis avril 2006 contre le CPE (trois

millions) pour dépasser ce record. L'arrivée de la gauche au pouvoir entraîne une inflexion côté forces de l'ordre.

La France de Mitterrand tolère plus les manifestations que la France de Giscard. En 1981, un improbable « Bureau d'évaluation du nombre de participants aux manifestations » est même instauré par les socialistes, avant d'être relégué aux oubliettes de l'histoire. Le 23 décembre 1981, la loi anti-casseurs de 1970 est abrogée. A dire vrai, dès 1971, le gouvernement émettait des doutes sur cet arsenal incapable d'« *entraîner une diminution significative des violences commises à l'occasion de manifestations.* » [29] Entre temps, la mort accidentelle d'un jeune étudiant avait en réalité signé la fin de cette loi. Nous sommes en mai 1980, sur le toit de la faculté Jussieu à Paris. Le bâtiment est occupé par les autonomes et encerclé par la police. Alain Bégrand, jeune étudiant, fait une chute mortelle.

Un débat s'engage immédiatement sur l'usage des moyens de contrainte mis à la disposition de l'Etat. Le gouvernement Barre ouvre une enquête. Pour les tenants de l'ordre, il y avait urgence à intervenir: à cause des Autonomes. Le corps enseignant proteste. En marge des obsèques de la victime, le 20 mai 1980, on manifeste aux cris de « *Giscard, Assassin* », « *Un mort, ça suffit* ». Le 11 juin, le parquet propose de classer l'affaire sans suite. La gauche promet qu'elle se souviendra du drame.

Quoi qu'il en soit, l'acte de manifester s'est bel et bien démocratisé. On proteste pour tout, et partout. Tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les tendances participent. Agriculteurs, chauffeurs routiers, salariés du privé, fonctionnaires, ouvriers des chantiers navals, mineurs, artisans, commerçants, lycéens, étudiants, enseignants, parents d'élèves, bouchers, infirmières, puéricultrices, anti-fascistes et même... policiers ou pompiers. Les actions sont plus ou moins violentes, selon que les groupes sont organisés ou non ; d'autant que parmi ces nouveaux manifestants, beaucoup refusent toute négociation préalable avec la police.

Mais globalement, c'est l'ère de la pacification. On ne crie plus « CRS = SS », on chante « CRS, avec nous ! » La manif se fait balade. Un cliché journalistique va faire son chemin : « *ambiance bon enfant* ». Les pouvoirs publics s'accrochent de plus en plus du phénomène. Cette institutionnalisation sera consacrée en janvier 1995 avec cette décision, essentielle, du Conseil Constitutionnel : « *La liberté de manifester est une liberté constitutionnellement garantie* ».

Et aux manifestations revendicatives, on ajoute les manifestations festives : Bicentenaire de la Révolution Française en 1989, Cinquantenaire de la Libération de Paris en 1994, Journées Mondiales de la Jeunesse en août 1997, Coupe du Monde de Football en juillet 1998, Passage à l'an 2000. Décidément, la manifestation ne fait plus peur. Du coup, elle perd, aussi, de son impact politique. C'est la routine. La rue qu'on prend et qu'on laisse aussi vite. Quelques slogans, des rangs serrés, et puis on se quitte.

Bientôt, une rupture va s'opérer. Son onde de choc se fait sentir aujourd'hui encore. Elle est soulignée par Olivier Fillieule et Donatella Della Porta, deux chercheurs en sciences politiques : « *le recours de plus en plus banalisé à la manifestation, s'il est le signe d'une routinisation et d'une institutionnalisation de la protestation, peut être aussi la cause d'un retour à la violence dans les rues* ». [30]

C'est toute l'équation : est-on entendu parce que l'on casse ? Ou la casse nuit-elle au mouvement ? Et la multiplication des manifestations n'engendre-t-elle pas indifférence et dilution ? La violence peut alors réapparaître, au gré d'un durcissement, de part et d'autre de la chaussée – police comme manifestants. Parce qu'elle fait voir et entendre.

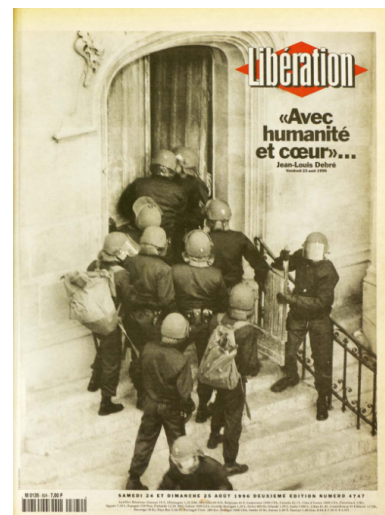
### Un peu de philosophie

Violences ? En 1986, place des Invalides, comme on l'a vu [31], lors du mouvement contre la loi Devaquet, puis la mort d'un étudiant, Malik Oussekin, le 5 décembre 1986.

Violences ? Le 12 novembre 1990, lors d'une manifestation de lycéens qui entendaient protester contre l'insécurité à l'école. Scènes d'émeutes sur

le pont de l'Alma et pillage du magasin C&A dans le quartier Montparnasse. Premières signes de batailles fratricides entre deux jeunesses, l'une dite de « *banlieue* », l'autre des « *centres-ville* ». *Le Monde* titre « *western urbain grandeur nature* » et *Paris Match* : « *les nouvelles hordes sauvages* ».

Violences ? Ultra-violences même, commises à Rennes en 1994 par des marins pêcheurs désespérés. Fusées lance-amarres, frondes, harpons, ils feront des « *blessés de guerre* » chez les CRS qui changeront une nouvelle fois, après Mai 68, de tenue. Qu'ils baptiseront eux-mêmes de « *tenue robocop* » [32]. Violences encore, en cette année 1994 et la lutte contre le Contrat d'insertion professionnel (CIP) proposé par Edouard Balladur. Les blessés sont nombreux, notamment du côté des CRS. Leurs syndicats en profitent pour faire passer un message : ils sont contre la réforme de la police qui voudrait les cantonner à un rôle subalterne. Ils vont alors lancer « *une offensive lobbyiste sur les autorités pour un renouvellement de l'équipement défensif et offensif (matraques électriques, flashballs)* ». [33]



Violences ? Les coups de hache, les coups de Merlin, sur les portes de l'Eglise Saint-Bernard, dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris, où dix sans-papiers étaient venus se réfugier pour tenir une grève de la faim. Dans la moitié d'un matin d'été 1996, beaucoup de cris d'enfants, de hurlements d'adultes, le curé qui officie entre les bruits de chaises qu'on entasse pour empêcher les policiers d'entrer, et eux

qui chargent. Ce 23 août, la Ligue communiste révolutionnaire avait posté des militants à chaque porte de Paris donnant accès à une autoroute. Ce sont ces guetteurs qui donnèrent le signal de l'arrivée en trombe dans la capitale des Gendarmes mobiles. Le téléphone portable venait de faire une entrée déterminante dans l'histoire du maintien de l'ordre.

Violences, enfin, avec la globalisation des rassemblements internationaux. A la mondialisation des flux financiers et économiques répond en effet une forme d'internationalisation de la manifestation. Il y a d'abord Seattle, en 1999, et le contre sommet au sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce. Affrontements de rue, l'OMC recule. Puis, les années 2000 à Davos, à Nice, à Evian, lors des réunions du G7, du G8, de l'Union européenne, de l'Otan, etc.

Là encore, les affrontements sont nombreux, violents, jusqu'à la mort, à Gênes, d'un militant altermondialiste, Carlo Giuliani, le 20 juillet 2001, tué par les Carabiniers. En juin 2007, la police allemande est accusée d'avoir eu recours à des agents provocateurs lors des émeutes de Rostock, en marge du sommet du G8. Les polices semblent bel et bien désemparées.

En 2002, Bruxelles s'est même fendu d'un « *Manuel à l'usage des autorités et services de Police sur la sécurité lors des événements internationaux comme les réunions du conseil européen* » [34]. Après la débâcle de Seattle, une première parade est testée : l'instauration de « *zone de sécurité renforcée* ». Cette parade signe une (re)militarisation des services de police du monde occidental. Zone rouge, quartier sanctuarisé, la frontière, floue, civile/militaire se profile. Est-on à Bagdad, ou quelque part dans les Alpes Suisses à Davos ? Cette confusion des genres aura des incidences directes en France.

En 2006, lors du mouvement anti-CPE, la Préfecture ordonne le bouclage total du quartier de la Sorbonne. Ordre qui n'avait pas même été esquissé en 1968, signe d'une évolution certaine de la société : seuil de tolérance plus bas pour tout ce qui est « casse »,

vandalisme, affrontements ; et seuil de tolérance placé plus haut envers une certaine radicalité des méthodes de police.

C'est fait : le M.O. (pour Maintien de l'ordre) est définitivement entré dans son âge moderne. Il a une histoire, un héritage, des hauts et des bas, des morts et des bavures et, de plus en plus, un cadre, des règles, des lois, des ruses, des techniques et des savoirs. L'alchimie est complexe. La matière reste la même. C'est celle de la foule, de la gestion des foules. Comment montrer sa force sans s'en servir ? Ou s'en servir sans trop la montrer ? Comment intimider ? Quelle tenue porter, quelles armes utiliser selon les circonstances ? Comment éviter le cycle : provocation – répression (policière) - mobilisation (des manifestants) ? Comment manœuvrer de sorte que la condamnation des casseurs soit plus forte que la dénonciation de la répression ?

Pierre Marchand Lacour, de la Direction centrale des CRS : « *réagir face à une foule, c'est aussi éduquer la foule. L'influencer, l'amener à agir de telle ou telle façon. Tout doit être pris en compte car une foule ne réagit jamais de la même façon. C'est une question de psychologie.* » [35]

Une police politique

Aux Renseignements généraux, police psychologique s'il en est, il y a un secret de famille qu'on n'aime pas, mais alors pas du tout, voir ressurgir : c'est la loi du 23 avril 1941 instituant un « *service des Renseignements généraux* ». Police politique, police secrète, et Vichy, c'est du plus mauvais effet. Aussi, dans le service, on aime bien rappeler que la surveillance des mouvements d'opinion est une fonction régaliennne de l'Etat et du gouvernement reconnue par tous les régimes depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Recenser les rumeurs, détecter les « *propos séditeux* », l'Ancien régime s'y adonnait déjà, en effet. La Révolution et l'Empire confièrent ces tâches à des « *commissaires spéciaux* ». En 1911, le directeur de la Sûreté nationale, Célestin Hennion, père des Brigades du Tigre, créa une « *brigade des Renseignements*

*généraux* ». Puis, le service se meurt. Manque de budget, dit-on. Et c'est bien le gouvernement Pétain qui va réactiver énergiquement les RG tels que nous les connaissons aujourd'hui.

La guerre d'Algérie, puis Mai 68, seront prétexte à des réorganisations en groupes régionaux, bientôt sections de recherches. La chasse aux « *agents subversifs* », forme de maintien de l'ordre à la sauce préventive, va les conduire à en recenser quarante cinq mille en 1970. Nom du fichier : «MR », pour Mouvements révolutionnaires[36]. Selon un ancien de la maison, Patrick Rougelet, auteur du cinglant témoignage « *RG : la machine à scandales* », c'est l'époque où « *Raymond Marcellin favorisera l' "entrisme" de fonctionnaires dans les groupuscules étudiants ou gauchistes. Dans ce cas, les policiers deviennent de simples civils. Ils changent d'identité et sont munis de vrais faux papiers. Généralement, ils s'inscrivent à la fac, deviennent boursiers (leur traitement continue de leur être versé mais sur un compte spécial) et ne remettent plus les pieds au service. Ce travail d'approche en immersion peut durer plusieurs mois (...) l'un d'eux est même devenu trésorier de la Ligue communiste révolutionnaire.*»[37]

C'est l'époque où les RG constatent d'amusants stratagèmes pour gonfler les chiffres de participation aux manifs. « *Les organisateurs s'arrangeaient pour choisir un itinéraire de manif sur une ligne de métro, poursuit Patrick Rougelet. Si bien que les manifestants, arrivés au point de dissolution, reprenaient le métro sur quelques stations en arrière et défilaient à nouveau. Averties par les RG de ce petit artifice, les autorités parisiennes ont répliqué en décidant de fermer les stations de métro purement et simplement en fin de parcours. Il suffisait de prétexter des problèmes de sécurité...* »[38]

Mais différents scandales vont mettre à mal les RG. Il y aura, en 1990, la disparition du Pasteur Doucé, affaire dans laquelle certains membres du service sont cités ; puis l'écoute illégale, en 1994, d'un conseil national à huis clos du Parti socialiste. Deux faits qui vont précipiter une énième réorganisation des RG. Dans l'intervalle, une commissaire, Lucienne Bui-Trong,

lance au sein de la Direction centrale, une section « *violences urbaines* » rebaptisée « *villes et banlieues* ». Les événements de Vaulx-en-Velin, de Sartrouville, de Mantes-la-Jolie sont passés par là. La feuille de route de la nouvelle section stipule qu'elle doit surveiller « *zoulous, bandes de banlieue et casseurs* ».

Le rap est notamment dans le collimateur, avec parfois de sérieux contre sens [39]. En 1994, après le scandale de l'espionnage du parti de François Mitterrand, Charles Pasqua dissout les sections politiques des RG et promeut celles sur les banlieues (en réaffectant les membres de celles-ci dans celles-là): « *Je ne souhaite pas, dit-il au Figaro, que les RG continuent à s'occuper des partis politiques, dont l'action est totalement transparente, ni de la presse. L'action des RG doit être recentrée sur la défense des institutions et la prévention des violences urbaines.* »[40] Le ministre de l'Intérieur vient de sauver le service.

Dix ans plus tard, ils sont toujours mis à contribution. Entre temps, il y a eu le 11 septembre 2001. La guerre en Afghanistan, en Irak, et la montée de l'islamisme radical. Entre temps, aussi, écrit le politologue Laurent Bonelli, « *La section "Villes et banlieues" de la DCRG a rapidement reçu un soutien appuyé et inattendu d'un service régional qui a produit une quantité importante de travaux – uniques en leur genre – sur les "violences urbaines" et qui ont marqué durablement les responsables policiers et politiques. À l'origine de ce travail, des cadres des RG venus de l'antiterrorisme basque, qui ne trouvent pas localement d'activité valorisante et qui se saisissent des événements de Vaulx-en-Velin, Mantes-la-Jolie et Sartrouville pour s'engager sur ce terrain*»[41].

Place Beauvau, on va en partie lier les deux phénomènes sans l'explicitier vraiment : violences urbaines et terrorisme. Une vision que les événements d'octobre 2005 viendront démentir. En 2004, une circulaire fixe ainsi le périmètre de la sous-direction de recherche de la Direction centrale des Renseignements généraux, priée de collecter « *les renseignements en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et de surveiller les groupes à risques agissant sur le territoire national. Elle est également chargée de*

*centraliser les renseignements relatifs aux dérives urbaines et d'identifier dans ce cadre les foyers de criminalité.* »[42]

Dernier épisode en date. En mai 2007, la direction centrale des RG a rejoint celle de la DST, dans des locaux flambant neufs, à Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine. Frères ennemis de toujours, concurrents de longue date de la surveillance intérieure du pays, police espion et police de contre-espionnage, les voici sous le même toit. A la mi-juin, la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la police judiciaire les rejoignait.

\*\*\*\*\*

*Lire les notes de bas de page sous l'onglet Prolonger.*

### **Prolonger**

[1] Patrick Bruneteaux in les Cahiers de la Sécurité Intérieure n°27, Institut des Hautes études de la Sécurité intérieure, 1997. Il est également l'auteur du très complet « Maintenir l'ordre », Presses de Science Po., 1996, à qui ce chapitre doit un certain nombre de rappels historiques.

[2] Ce qui n'empêche pas les morts, sur d'autres fronts. Deux ouvriers meurent à Chalon-sur-Saone en juin 1902, deux morts aussi en juillet 1907 dans les Vosges, six grévistes sont tués par l'armée française en juin et juillet 1908 en Région parisienne, un métallurgiste tombe sous les coups militaires en 1919 et trois grévistes meurent au Havre en 1922. Cf « La grève en France », Stéphane Sirot, Odile Jacob, 2002.

[3] Préfet Lépine, Mémoires, 1929.

[4] Cf. chapitre I.

[5] Patrick Bruneteaux, *ibid.*

[6] cf. reproductions en annexes.

[7] Matraque longue faites en bois, NDA.

[8] Docteur Leibovici, in *Le Monde*, 6 Juillet 1971.

[9] Lettre datant du le 29 mai 1968, cf. Maurice Grimaud, « *en Mai fais ce qu'il te plait* », 1977, Stock.

[10] Cf. chapitre VI.

[11] In « Mai 68, Sous les pavés, la répression – Mai 68 – Mars 74 », Maurice Rajsfus, Le Cherche Midi éditeur, 1998.

[12] Le 24 mai 1968, le ministre des Postes et Télécommunications suspendra l'autorisation des journalistes à utiliser leur radiotéléphone pendant les manifestations.

[13] Maurice Rajsfus, *ibid.*

[14] Christian Arnould, chef du bureau des équipements au Service Central des CRS in les Cahiers de la Sécurité Intérieure n°27, Institut des Hautes études de la Sécurité intérieure, 1997.

[15] Cf. chapitre suivant.

[16] Cf. Nathalie Duclos, « Manifestation et Maintien de l'ordre : le débat sur la légitimité de la violence d'État, 1973-1986 », Université Paris I.

[17] Raymond Marcellin, in *Paris Match*, 4 mai 1971.

[18] Raymond Marcellin, in *Le Monde*, 18 décembre 1973.

[19] Cité par Maurice Rajsfus, In « Mai 68, Sous les pavés, la répression – Mai 68 – Mars 74 », Le Cherche Midi éditeur, 1998.

[20] Cité par Maurice Rajsfus, *ibid.*

[21] in Isabelle Sommier, « Virilité et culture ouvrière : pour une lecture des actions spectaculaires de la CGT », Cultures & Conflits n°9-10, 1993.

[22] in « 50 ans au service de la République et de la sécurité », SNIP, 1994.

[23] Bernard Deleplace, secrétaire national de la Fasp, in *Libération*, 9 décembre 1986.

[24] Alessi Dell' Umbria, « C'est de la racaille, eh bien j'en suis ! », Editions L'échappée, 2006.

[25] Phillipe Laureau, Directeur central de la Sécurité Publique, entretien avec l'auteur.

[26] Commission nationale pour le développement social des quartiers, Conseil national de prévention de la délinquance, Banlieue 89, Conseil national des Villes, Délégation interministérielle à la Ville, etc.

[27] Le premier sera Michel Delebarre. Lui succéderont Bernard Tapie, Simone Veil, Jean-Claude Gaudin, Claude Bartelone, Jean-Louis Borloo, Christine Boutin.

[28] cf. chapitre suivant.

[29] Réponse ministérielle. JO Assemblée nationale. 24 juillet 1971.

[30] Olivier Fillieule et Donatella Della Porta in « Police et manifestants », Editions Sciences Po, 2006. Ouvrage collectif auquel le présent chapitre doit beaucoup.

[31] Cf. chapitre I.

[32] Cf. chapitre VI.

[33] Olivier Fillieule et Donatella Della Porta, *ibid.*

[34] Entre autres choses, le texte préconise : « Le maintien de l'ordre public devrait toujours s'inspirer des principes de proportionnalité et de modération en privilégiant plutôt l'approche la moins intrusive. Lorsque c'est possible, il convient de choisir une approche policière de désescalade (...) les actions policières doivent respecter le principe de proportionnalité (...) la police devrait, selon son

appréciation et lorsque cela est approprié, maintenir un faible niveau de visibilité des forces de police et un niveau élevé de tolérance s'agissant de manifestations pacifiques »

[35] Pierre Marchand-Lacour, chef de l'inspection technique à la direction centrale des CRS, commissaire principal, entretien avec l'auteur.

[36] A comparer aux huit cent mille français fichés aujourd'hui selon Olivia Recasens, Jean-Michel Decujis, Christophe Labbé in « Place Beauvau, la face cachée de la police », Robert Laffont, 2006.

[37] Patrick Rougelet in « RG, la machine à scandales », Albin Michel, 1997.

[38] Patrick Rougelet, *ibid.*

[39] Cf. « Yo ! Révolution Rap », David Dufresne, Editions Ramsay, 1991.

[40] Charles Pasqua in Le Figaro, 22 juillet 1994.

[41] Laurent Bonelli, Renseignements généraux et violences urbaines, *Actes de la recherche en sciences sociales, janvier 2001*, n° 136-137.

[42] Historique des Renseignements Généraux, Ministère de l'Intérieur, Janvier 2006.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.